



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

PROFIL SOUHAITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la lumière de la nature du mandat et des activités de la Société des alcools du Québec (la « **Société** ») et de la complexité des défis auxquels elle est confrontée, le conseil d'administration (le « **Conseil** ») a élaboré une description des principaux attributs, compétences et expériences de base qui sont pertinents et souhaitables pour le Conseil et ses membres.

La Société favorise que tous les membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction, se qualifient comme administrateurs indépendants et que soit adéquatement reflétée la représentativité régionale ainsi que la diversité culturelle de la société québécoise. Dans le contexte du respect de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil devra tendre à être composé en parts égales d'hommes et de femmes dont un membre âgé de 35 ou moins ;

- Qualifications préalables:

- Les membres du Conseil doivent tous être domiciliés au Québec;
- Le membre ne doit pas occuper une fonction qui le place continuellement en situation de conflits d'intérêts;
- Une expérience pertinente comme administrateur ou dirigeant de sociétés est souhaitable;
- Avoir l'aptitude, acquise par la formation professionnelle ou l'expérience, à comprendre les enjeux économiques et sociaux reliés aux activités de la Société.

- *Engagement* :

Engagement à investir le temps nécessaire pour acquérir une solide connaissance des particularités du fonctionnement de la Société ainsi que de ses enjeux et défis. Engagement à consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et ses comités.

- *Intégrité et obligation de rendre compte* :

Montrer beaucoup de probité et d'intégrité, être prêt à donner suite aux décisions du Conseil, s'acquitter des obligations de rendre compte fixées par les lois et les règlements ainsi que par les règlements du Conseil et ses procédures.

- *Jugement éclairé :*

Être en mesure, à partir d'expériences acquises au cours de sa carrière ou par la formation professionnelle, de donner des conseils judicieux et réfléchis, d'analyser, de poser des questions pertinentes sur le plan stratégique, de tenir compte du point de vue des diverses parties intéressées et de comprendre des situations complexes et multidimensionnelles en examinant les questions sous-jacentes.

- *Impact et influence :*

Connaître l'impact des enjeux, des politiques et des décisions de la Société, être sensible aux nécessités et aux idées divergentes des différentes parties intéressées et prendre des mesures pour convaincre ou influencer les autres dans le but de produire un impact ou un effet donné.

- *Connaissance du domaine des finances :*

Avoir l'aptitude, acquise par la formation professionnelle ou l'expérience, à comprendre des enjeux à caractère financier et la capacité de lire et d'analyser des états financiers.

- *Connaissance du fonctionnement d'une société d'État :*

Avoir des connaissances des règles de gouvernance régissant les sociétés d'État et du domaine de la politique publique.

- *Antécédents et expériences :*

Le Conseil, dans son ensemble, doit refléter une diversité d'antécédents, de réalisations et de qualités personnelles ainsi que des compétences et des connaissances qui ajoutent à la valeur de la Société et répondent à ses besoins.

- *Critères particuliers :*

Répondre aux critères particuliers d'expérience et de compétence élaborés par le Conseil :

- Fonctionnement gouvernemental;
- Réglementation;
- Politique commerciale, Marketing et mise en marché;
- Expertise en gestion;
- Chaîne logistique/distribution;
- Commerce de détail;
- Communication;

- Immobilier;
- Ressources humaines;
- Relations de travail;
- Expertise financière (titre comptable);
- Connaissance financière;
- Légal;
- Gouvernance;
- Ressources informationnelles (TI);
- Gestion des risques ;
- Expérience client-programme relationnel :
- Commerce électronique/omnicanal.